

Bulletin Officiel Département du Loiret

Directeur de publication : M. Marc GAUDET ISSN : 0294-1317

N°04 - Tome 3 - JUILLET 2021

SOMMAIRE

SESSION

	Pag	es
- Séance du jeudi 15 juillet 2021 .	1 à	5

Conseil Départemental du Loiret REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU LOIRET

Session du jeudi 15 juillet 2021

Etaient Présents : M. GAUDET, Président du Conseil Départemental

Mme MARTIN, M. BRAUX, Mme BELLAIS, M. RIGLET, Mme LABADIE, M. GAURAT, Mme GALZIN, M. NERAUD, Mme GABORIT, M. CAMMAL, Mme FLEURY, M. LEVY, Vice-Présidents Mme BEAUDOIN, M. BOUQUET, M. BRACQUEMOND, M. CHAILLOU, M. CHAPUIS(B), M. CHAPUIS(G), Mme COURROY, Mme DENIZOT, Mme DUBOIS, Mme DURY, M. GABELLE, M. GALLOIS, M. GRANDPIERRE, Mme HARRIBEY, Mme LANSON, Mme LOISEAU, Mme LORME,

M. MALBO, Mme MELZASSARD, M. MESAS, Mme PELHATE, M. RAIMBOURG, Mme RAVELEAU, M. SAURY, Mme SLIMANI, Mme TELLIER, Mme TRIPET, M. VACHER, M. VALLIES, Membres.

XIV - Ad	doption du règlement intérieur du Conseil Départemental	
XV - Dr	Proit à la formation des Conseillers départementaux	
	Election des Conseillers départementaux appelés à siéger au Conseil l'administration du SDIS	
	Désignations des Conseillers départementaux appelés à siéger au sein l'organismes extérieurs	
XVIII - Re	Régime des indemnités de fonction des membres de l'Assemblée départementale	
 XIX - Evolution des responsabilités au sein de la Commission A (Enfance, Education et Jeunesse) et conséquences sur la composition de la Commission G (Finances et évaluation des politiques publiques) 		

XIV - Adoption du règlement intérieur du Conseil Départemental

Article 1 : Le rapport et son annexe sont adoptés avec 40 voix pour et 2 abstentions.

<u>Article 2</u>: Le règlement intérieur du Conseil Départemental, tel qu'annexé à la présente délibération, est adopté.

XV - Droit à la formation des Conseillers départementaux

Article 1 : Le rapport est adopté avec 42 voix pour.

<u>Article 2</u>: Il est décidé d'adopter les orientations déterminées dans le rapport en matière de droit à la formation des Conseillers départementaux et notamment les conditions et modalités d'exercice du droit à la formation des Conseillers départementaux.

Article 3: Il est décidé de confirmer les crédits ouverts au titre de l'exercice du droit à la formation des Conseillers départementaux votés en janvier 2021 au chapitre 65, fonction 021, nature 6535, action G0101102 dans le cadre du budget primitif 2021, qui s'élèvent à 19 000 €.

XVI - Election des Conseillers départementaux appelés à siéger au Conseil d'administration du SDIS

Article 1 : Le rapport est adopté avec 42 voix pour.

<u>Article 2</u>: Il est décidé d'élire au scrutin de liste à un tour le collège des élus représentant le Département au sein du CASDIS, soit les 13 membres titulaires (auxquels s'ajoute le Président du Conseil Départemental Président de droit du CASDIS) et les 14 membres suppléants, suivants :

Membres titulaires :

- M. Marc GAUDET (*Président de droit*)
- Mme Nadia LABADIE
- M. Alain GRANDPIERRE
- M. Laurence BELLAIS
- M. Philippe VACHER
- Mme Nelly DURY
- M. Francis CAMMAL
- Mme Ludivine RAVELEAU
- M. Christophe BOUQUET
- Mme Isabelle LANSON
- M. Jacques MESAS
- Mme Line FLEURY
- M. Grégoire CHAPUIS
- Mme Vanessa SLIMANI

Membres suppléants :

- M. Jean-Pierre GABELLE
- Mme Marie-Laure BEAUDOIN
- M. Gérard MALBO
- Mme Florence GALZIN
- M. Ariel LEVY
- Mme Aude DENIZOT
- M. Christian BRAUX
- Mme Farah LOISEAU
- M. Thierry BRACQUEMOND
- Mme Corinne MELZASSARD
- M. Jean-Luc RIGLET
- Mme Marianne DUBOIS
- M. Mathieu GALLOIS
- Mme Dominique TRIPET

XVII - Désignations des Conseillers départementaux appelés à siéger au sein d'organismes extérieurs

Article 1: Le rapport et son annexe sont adoptés avec 42 voix pour.

<u>Article 2</u>: Sont désignés dans les organismes extérieurs concernés les Conseillers départementaux figurant dans la liste en annexe à la présente délibération.

Délibération multiple n°2

Article 1: Le rapport et son annexe sont adoptés avec 42 voix pour.

<u>Article 2</u> : Il est décidé de confirmer le nombre de 23 membres pour le Conseil d'administration de LogemLoiret.

<u>Article 3</u>: Sont nommés dans leurs fonctions 7 personnes désignées au titre de leurs compétences dans le domaine de l'urbanisme, du logement, de l'environnement et du financement de ces politiques ou en matière sociale, dont :

- M. Alain TOUCHARD, Maire d'Ormes,
- Mme Delmira DAUVILLIERS, Adjointe au Maire du Malesherbois,
- Mme Nathalie LEMARCHAND, Chargée de développement territorial Direction régionale de la Banque de Territoires,
- Mme Laurette LIGER, Administratrice de la SIAP,
- M. Jean-Jacques MALET, Maire de Bellegarde,
- M. José MENON, Administrateur de la SIAP,
- Mme Thérèse SUIRE, Administratrice des Résidences de l'Orléanais.

<u>Article 4</u> : Il est décidé de confirmer, au titre des associations œuvrant dans le domaine du logement en faveur des personnes défavorisées, la nomination de M. Alain COURVOISIER de l'AIDAPHI.

XVIII - Régime des indemnités de fonction des membres de l'Assemblée départementale

Article 1: Le rapport et son annexe sont adoptés avec 42 voix pour.

<u>Article 2</u> : Il est décidé d'adopter le régime des indemnités de fonction suivant à compter du 1^{er} juillet 2021 :

- l'indemnité de Président : 144,31 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- l'indemnité de Conseiller départemental : 59,72 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- l'indemnité des Vice-présidents ayant reçu délégation de l'exécutif et Président de Commission : indemnité de Conseiller départemental majoré de 40 %, soit 83,61 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- l'indemnité des Vice-présidents ayant reçu délégation de l'exécutif et membre de la Commission permanente : indemnité de Conseiller départemental majoré de 15,64 %, soit 69,06 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- l'indemnité des membres de la Commission permanente : indemnité de Conseiller départemental majoré de 8 %, soit 64,50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Article 3 : Les dépenses seront imputées sur les crédits ouverts au chapitre 65, nature 6531.

<u>Article 4</u> : La liste nominative des versements, telle qu'annexée à la présente délibération, est adoptée.

XIX - Evolution des responsabilités au sein de la Commission A (Enfance, Education et Jeunesse) et conséquences sur la composition de la Commission G (Finances et évaluation des politiques publiques)

Article 1 : Le rapport est adopté avec 42 voix pour.

Article 2 : Il est décidé d'établir les responsabilités au sein de la Commission A comme suit :

Commission A: Commission Enfance, Education et Jeunesse

- Mme Florence GALZIN (Présidente)
- Mme Corinne MELZASSARD (Vice-présidente)
- M. Baptiste CHAPUIS (Secrétaire)
- Mme Aude DENIZOT
- M. Mathieu GALLOIS
- Mme Nadia LABADIE
- Mme Farah LOISEAU

Article 3 : Il est décidé de décider de composer la Commission G comme suit :

Commission G : Finances et évaluation des politiques publiques

- M. MARC GAUDET (Président)
- Mme Pauline MARTIN
- M. Christian BRAUX
- Mme Laurence BELLAIS
- M. Jean-Luc RIGLET
- M. Hervé GAURAT
- Mme Florence GALZIN
- M. Christophe BOUQUET (Rapporteur général du budget)
- Mme Hélène LORME
- M. Mathieu GALLOIS
